

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ET ANNULATIONS AUX CENTRES DE LOISIRS DE PUYRICARD ET COUTERON

Version avril 2021

PERIODE	DATE DE FONCTIONNEMENT	NBR JOURS	DATE D'ENVOI OU DE DEPOT DES FORMULAIRES D'INSCRIPTIONS Envoi du formulaire à l'adresse spécifique reservation@cscdavin.fr ou dépôt au secrétariat du CSC		DATE LIMITE ANNULATION par l'envoi du formulaire à l'adresse spécifique annulation@cscdavin.fr
Vacances d'été 2020	Du mercredi 7 juillet 2021 au vendredi 27 août 2021	39 Jours	Attention - Consulter au préalable fin avril sur notre site Internet , les modalités d'inscription spécifiques pour la période d'été		Annulation <u>2 semaines fermes avant</u> le premier jour de la période fréquentée. Pour l'ALSH de juillet : Date limite le mardi 22 juin 2021 Pour l'ALSH d'août : Date limite le vendredi 16 juillet 2021
			<i>Pour les habitués</i>	A partir du lundi 26 avril 2021 20h pour les inscriptions numérique par Internet	
			<i>+ 5 jours depuis juillet 2019</i>	A partir du mardi 27 avril 2021 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC Inscription dématérialisée / confirmation par mail avant le 28 mai. / Règlement par dépôt ou envoi des chèques / ANCV / Espèces.	
			<i>Pour les occasionnels</i>	A partir du lundi 31 mai 2021 20h pour les inscriptions numérique par Internet	
			<i>- 5 jours depuis juillet 2019</i>	A partir du mardi 1er juin 2021 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC Inscription dématérialisée / confirmation par mail avant le 16 juin. / Règlement par dépôt ou envoi des chèques / ANCV / Espèces	
<i>Pour les nouveaux d'Aix-en-provence</i>	Envoi par mail, ou dépôt au secrétariat du CSC à partir du mardi 1er juin 2021 - 8h30. Confirmation définitive et paiement lors d'un rendez-vous fixé avec vous entre le 8 et 17 juin.				
<i>Pour les nouveaux hors communes</i>	A partir du Mardi 22 juin 2021 8h30, dans la limite des places disponibles Inscription uniquement au secrétariat du CSC				
PAUSE CARTABLE Uniquement à Puyricard	Du jeudi 2 septembre 2021 au vendredi 5 juillet 2022	A la demande	<i>Pour les habitués</i>	A partir du mardi 1er juin 2021 directement auprès de la responsable de la pause cartable	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du mardi 22 juin 2021 - 8h30 uniquement au secrétariat du CSC	
Mercredis du 4ème trimestre 2021	Du mercredi 8 septembre 2021 au mercredi 15 décembre 2021	13 jours	<i>Pour les habitués</i>	A partir du lundi 14 juin 2021 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 15 mars 2021 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	Annulation avant le mardi 11h30 pour le mercredi de la semaine suivante.
			<i>Pour les occasionnels</i>	A partir du lundi 21 juin 2021 - 20h pour les inscriptions numérique par Internet A partir du mardi 22 juin 2021 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du mardi 22 juin 2021 - 8h30 pour les inscriptions au secrétariat du CSC	

Critères de Répartition ÉTÉ 2021 Habitués et Occasionnels	HABITUÉS
	+ de 5 jours de présence depuis juillet 2019
	OCCASIONNELS
	- de 5 jours de présence depuis juillet 2019

Afin de vous éviter de nombreux déplacements, les inscriptions à l'ALSH, hors période d'été, peuvent s'effectuer comme suit :

- ⇒ Retour des fiches d'inscriptions - Bar mail, à l'adresse « reservation@cscdavin.fr », aux dates ci-dessus détaillées. Uniquement pour les adhérents à jour de leur dossier administratif.
- ⇒ Règlement - En déposant directement au secrétariat, aux dates ci-dessus détaillées
- ⇒ Règlement Le règlement pourra se faire par courrier (chèques) ou directement au secrétariat (chèque, espèces, chèque vacances.) dès réception d'un mail de confirmation du CSC Davin vous précisant les disponibilités et la somme à payer.

Attention les familles ne respectant pas ces délais de paiement ne pourront plus utiliser ce mode d'inscription.